

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon DUPONT LACHENAL

Un cas de conscience. Loyalisme
et discipline / Agaunensis

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1957, tome 55, p. 161-164

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

Un cas de conscience

Loyalisme et discipline

A fin janvier, M. René Coty, président de la République française, recevait, par l'intermédiaire d'un membre de son Cabinet, une lettre signée par 52 officiers musulmans servant dans l'armée française. Parmi les signataires se rencontrent une douzaine d'officiers supérieurs et de nombreux titulaires de la Légion d'honneur : c'est dire la loyauté et la valeur de ces officiers. Or, ceux-ci éprouvent un véritable « cas de conscience » qu'ils ont tenu à faire connaître à l'autorité supérieure de l'Etat.

Dans cette lettre, ils rappellent d'abord la fidélité de tant de leurs compatriotes qui sont morts pour la France :

« ... Qu'il nous soit permis de rappeler les innombrables morts nord-africains qui jonchèrent les champs de bataille de Tunisie, d'Algérie, de France, d'Allemagne, d'Indochine, de Corée ... aujourd'hui d'Algérie au sein de l'armée dite de pacification. »

Mais, aujourd'hui, l'âme des officiers nord-africains est déchirée entre la fidélité à la France qu'ils ont appris à aimer et qu'ils désirent servir encore, et le respect de leurs frères de race qu'ils ne peuvent combattre sans trahir leur fraternité :

« Si nous gardions secrètes toutes nos amertumes et nos inquiétudes, c'est que, d'une part, notre éducation même nous attachait au pays que nous servions et que, d'autre part, nous voulions espérer que nos sacrifices serviraient tôt ou tard l'amitié franco-algérienne. »

» Aujourd'hui, cet espoir fait place à la conviction profonde que la tournure des événements actuels va à l'encontre même de cet idéal. Notre situation d'officiers algériens est rendue intenable par la lutte sanglante qui oppose nos camarades français à nos frères de sang, ceux-là mêmes qui les libérèrent, il y a douze ans, aux côtés des Forces françaises libres.

» Si nous nous adressons à vous qui représentez la nation française, ce n'est certes pas pour rompre avec notre passé de soldats au service de la France ; ce n'est pas non plus pour nous dégager de tous les liens d'amitié, de camaraderie, de fraternité, qui nous attachent à elle, ainsi qu'à ses traditions militaires ; mais par hostilité à l'égard d'une politique qui transformerait, si nous l'approuvions, cet attachement en trahison envers le peuple algérien qui nous regarde et envers la France qui a et aura encore besoin de nous.

»... Depuis les événements d'Algérie, nous n'avons ni failli ni pris la parole contre la France. Des officiers algériens continuent à servir la cause française face à leurs compatriotes, peut-être même à leurs parents, et tombent au service de la France en Algérie. Nous maintenons nos tirailleurs-spahis et nos sous-officiers dans le calme et la discipline.

» Mais aujourd'hui, déchirés par ce terrible dilemme dont on ne voit pas l'issue immédiate, nous vous disons loyalement et respectueusement :

» Si la politique française ne se dirige pas vers une solution équitable, nous n'aurons plus ni les moyens ni les raisons valables pour justifier notre mission au sein de l'armée française. »

Le cas ainsi posé, les signataires de la lettre au président de la République tiennent encore à écarter toute équivoque et déclarent :

« Nous tenons à proclamer qu'elle n'est empreinte de notre part d'aucune idée de rébellion, d'aucun acte d'indiscipline.

» Officiers français, d'origine algérienne, nous sommes conscients de l'écrasante et douloureuse responsabilité qui nous incombe face à la France, face à l'Algérie. Nous sommes et pourrons être un lien solide entre nos deux peuples.

» En notre âme et conscience, la seule solution est une orientation politique vers un règlement pacifique dénué de

toute violence, ce qui permettrait d'engager une conversation immédiate et loyale entre les représentants des deux communautés.

» Nous demandons en outre au chef suprême de l'armée de trouver une issue honorable au cas de conscience posé à la corporation des officiers algériens, tant que les événements présents sévissent. »

Or, la *Croix* de Paris à laquelle nous empruntons ces informations et ces textes (8 mars 1957), nous apprend qu'une vingtaine des officiers signataires de cette lettre, considérés comme les initiateurs de celle-ci, ont été mis aux arrêts de rigueur. Par la suite, tous furent relaxés, à l'exception d'un seul, le lieutenant A. Rahmani, qui a été écroué à la prison de Fresnes sous l'inculpation de « tentative de démoralisation de l'armée » (*La Croix*, 4 avril 1957).

Dans le numéro des 17/18 mars du même journal, Pierre Limagne considère comme fort dangereuse cette tendance du ministère de la Défense nationale à regarder toute critique comme sacrilège. Le cas des officiers musulmans lui apparaît d'une gravité évidente : « Nous sentions depuis des mois approcher ce drame. Nous espérions qu'on le préviendrait »... Or, à « l'amer-tume légitime » causée par la volonté de maintenir les officiers d'origine nord-africaine dans une situation inférieure par rapport à leurs camarades européens, est venu s'ajouter « un drame de conscience facile à comprendre. Vouloir y mettre un terme par des arrêts de rigueur, correspond en vérité à une conception impossible à tenir ».

Si nous relevons ces faits ici, ce n'est pas pour prendre position dans un débat douloureux où la France est engagée — nous avons d'ailleurs conscience de ne pas connaître toutes les données du problème —, mais simplement parce que nous trouvons dans ces faits un parallélisme qui nous paraît digne d'être noté.

D'autres officiers venus du Nord de l'Afrique, mais ceux-là chrétiens, ont tenu jadis des propos auxquels la

lettre des officiers musulmans citée plus haut apporte aujourd'hui un écho inattendu. Ces officiers d'autrefois déclaraient en effet à un empereur romain :

« Nous ne pouvons vous suivre jusqu'à renier notre Dieu ... Si, donc, nous ne sommes point contraints à de si funestes actions qu'elles nous porteraient à l'offenser, nous sommes prêts à vous servir comme nous l'avons fait jusqu'ici ; mais s'il en va autrement, nous obéirons à Dieu plutôt qu'à vous. Nous offrons nos mains pour repousser l'ennemi, mais non pour les couvrir du sang des innocents. Nos bras sauront combattre les impies et les ennemis, mais ils ne savent pas frapper des citoyens loyaux ; nous n'oublions pas que nous avons reçu des armes pour défendre nos concitoyens, non pour les écraser. Nous avons lutté pour la justice, pour la loyauté, pour le salut des citoyens. Tel fut jusqu'ici l'enjeu de nos périls ... »

Enfin, comme aujourd'hui, le message d'autrefois ajoutait :

« Maintenant, le souci même de conserver notre vie ne nous jettera point dans la rébellion contre vous, empereur. »

Mais l'empereur Maximien ne put admettre de tels propos, et ceux qui les tinrent furent punis de mort.

Ce récit fut consigné par un évêque du V^e siècle, Eucher de Lyon, dans un écrit célèbre qui a pour titre : *Passion des martyrs d'Agaune*.

Malgré les différences de temps et de lieux, les deux épisodes se rejoignent sur plus d'un point : même drame de conscience entre une discipline militaire et une fidélité morale, mêmes déchirements d'âmes qui veulent être droites et loyales, même angoisse dans la recherche du devoir, même appel à la conscience des gouvernants, même réponse dans l'emploi des mesures répressives...

Et si l'on a pu douter que des soldats des environs de l'an 300 aient adressé à leur chef un cri d'appel, la lettre des officiers nord-africains de 1957 rend un son de vérité au message des martyrs d'Agaune rapporté par Eucher, sinon dans sa forme, du moins dans son esprit.

AGAUNENSIS